## eLearning vs pandémie

Concours national organisé par la European Foundation For Elearning Projects et doté de 2.000€

www.effep.eu



## **Descriptif**

La European Foundation For Elearning Projects (EFFEP) organise un concours national intitulé "eLearning vs pandémie". Le but de ce concours est de permettre aux lycées, aux classes et aux enseignants, de soumettre une ou plusieurs vidéos d'un maximum de 4 minutes pour documenter leur utilisation innovative de l'eLearning et des nouvelles technologies pour dépasser la chape de plomb que la pandémie du COVID-19 a fait peser sur le monde de l'éducation.

Les vidéos peuvent être soumises à l'EFFEP entre le:

15.09.2021 et le 15.12.2021.

Les démarches eLearning mises en lumière par la vidéo doivent avoir eu lieu entre le 1er mars 2020 et le 15 juillet 2021. Le concours est doté de 2.000€.

## Règlement

- 1. La European Foundation For Elearning Projects (nommée "EFFEP" dans la suite du règlement) organise un concours national inititulé « eLearning vs pandémie » (nommé « Concours » dans la suite du règlement).
- 2. Peuvent participer au Concours tous les établissements de l'enseignement secondaire du Luxembourg, qu'ils soient publics ou privés.
- **3.** Pour participer au Concours, les établissements peuvent soumettre une ou plusieurs vidéos d'un maximum de 4 minutes qui documentent de quelle façon la mise en oeuvre de l'eLearning et des nouvelles technologies a permis à la communauté scolaire de continuer son fonctionnement et de pérenniser l'enseignement et l'apprentissage malgré les contraintes de la pandémie.
- **4.** Les vidéos soumises pour le Concours peuvent concerner la démarche d'un établissement tout entier, d'une ou de plusieurs classes respectivement d'un groupe ou projet.
- 5. Chaque établissement peut soumettre autant de vidéos qu'il le veut.
- 6. Les vidéos peuvent être envoyées à l'EFFEP entre le 15.09.2021 et le 15.12.2021.

- 7. Les démarches et projets documentés par les vidéos doivent avoir eu lieu entre le 1er mars 2020 et le 15 juillet 2021 sur une période plus ou moins longue.
- **8.** Chaque vidéo devra être accompagnée d'une brève fiche signalétique disponible sur le site de l'EFFEP. Contrairement aux vidéos, ces fiches peuvent être publiées à des fins non lucratives par l'EFFEP.
- **9.** Les vidéos doivent impérativement être soumises par la direction de l'établissement participant. La remise doit donc suivre la voie hiérarchique et la direction doit s'assurer à ce que toutes les personnes concernées par la vidéo aient donné leur accord au préalable pour y apparaître.
- 10. Les vidéos doivent être envoyées sous forme de lien à l'adresse concours2021@effep.eu. Toute vidéo soumise après le 15.12.2021 ou dépassant la durée maximale de 4 minutes sera d'office refusée.
- 11. Un jury composé de membres de l'EFFEP déterminera les trois meilleures vidéos selon les critères suivants :
- a. valeur ajoutée pédagogique de la démarche mise en lumière
- b. mise en oeuvre de l'eLearning et des nouvelles technologies
- c. potentiel d'inspiration pour d'autres écoles, enseignants ou élèves
- d. dynamique du montage et du son
- e. impression générale

12. Le Concours est doté de 2.000€ qui se répartissent comme suit :

a. ler prix : 1.000€b. 2e prix : 600€c. 3e prix : 400€

- 13. La remise des prix sera organisée lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu dans le courant du 1er semestre 2021-2022 et à laquelle seront invités toutes les écoles ayant participé au Concours. Les modalités suivantes sont à noter pour la remise des prix :
- a. En soumettant une ou plusieurs vidéos pour le Concours, les écoles assurent accepter la publication non-commerciale de la (des) vidéo(s) et confirment le respect des droits d'auteur et des droits à l'image des personnes filmées.
- b. Si une des écoles récompensées par le 1er, 2e ou 3e prix est absente lors de la remise des prix, la récompense ira automatiquement au prochain du classement.
- c. Les lauréats se verront remettre le label « TOProject! » qu'ils pourront afficher sur le site web, les réseaux et les publications de l'école.
- d. Pendant la cérémonie, les personnes présentes pourront voter pour « leur » vidéo préférée qui se verra remettre le prix du public. Ce prix est une récompense d'une valeur approximative de 300€ qui sera dévoilée le soir même de la cérémonie.
- 14. Aucune vidéo ne pourra être publiée par l'EFFEP à défaut d'une autorisation explicite de l'école qui l'a soumise au Concours. Après la signature de ce document, l'EFFEP ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'éventuelles violations de droits d'auteur ou droit à l'image.
- 15. La décision du jury est souveraine et la voie légale est exclue.









